

## Compte-rendu de la quatrième réunion de travail du GT Forêts tenue le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

**Vendredi 7 juin 2024 – 9h-11h30**

La quatrième réunion de travail du GT Forêts organisée dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est tenue en visio-conférence le vendredi 7 juin 2024. La session a réuni près de 30 personnes représentant différentes institutions membres du Comité régional forêt – bois (CRFB).

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

### Objectifs de la réunion

Lors de cette quatrième réunion sectorielle, les défis et actions définis pour le secteur « Forêts » ont été présentés aux participants, accompagnés d'un focus sur quelques actions phares. Les objectifs de cette dernière réunion étaient multiples :

- Revenir sur les temps forts de la COP régionale : de la large collecte et remontée d'informations par les diverses parties prenantes au travail de priorisation pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route
- Donner de la visibilité sur la manière dont les travaux ont été réalisés : mise en perspective avec les travaux SGPE et présentation du projet de structuration de la feuille de route
- Partager les actions prioritaires identifiées par les groupes de travail pour intégration à la feuille de route et recueillir les retours des participants sur les actions (adhésions, réticences, autres questionnements) via des temps participatifs
- Projeter vers la suite des travaux, la COP de clôture de l'automne 2024, les futurs chantiers prioritaires, et les prochaines COPs

## Défis et actions sectoriels : présentation et échanges

Les actions définies tout au long des travaux de la COP viennent répondre à un défi défini pour chaque secteur. Ces défis et actions ont été présentés et les participants ont été sollicités pour évaluer :

- À quel point ils soutenaient la mise en avant des actions des différents défis et actions dans la feuille de route régionale ;
- Quelles sont les 3 actions qu'ils souhaiteraient suivre à court terme.

La liste des défis et actions présentées ainsi que les réponses à ces questions évaluatives sont présentées en annexe 1.

Des échanges sous forme de questions – réponses ont également eu lieu sur ces défis et actions. Les éléments clefs sont retranscrits en annexe 2.

## Échanges sur la démarche COP régionale et la suite des travaux

Dans une démarche d'amélioration continue, les participants ont été interrogés sur :

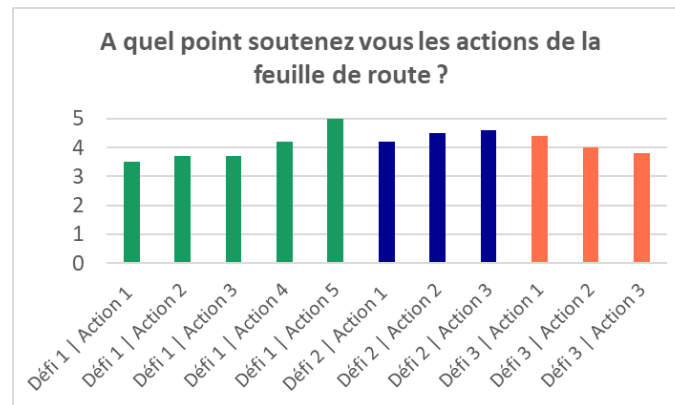
- Les points forts identifiés de la COP actuelle ;
- Les autres défis ou actions qui seraient intéressants à traiter lors des prochaines COP annuelles ;
- Des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP.

Les réponses à ces questions sont détaillées en annexe 3.

*Le présent document, en complément du support de présentation et du replay, sont disponibles en ligne sur le [site de la COP](#).*

## Annexe 1 : Résultats des sondages sur les défis et actions

Question transversale sur les actions de chaque défi : à quel point soutenez-vous la mise en avant des actions des différents défis dans la feuille de route régionale ?



- **Défi 1 : Conforter / Restaurer le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique ;**
  - Action 1 : Favoriser le consensus entre les acteurs de la filière
  - Action 2 : Agir sur le foncier forestier / regroupement gestion
  - Action 3 : Renforcer le lien forêt-société
  - Action 4 : Renforcer et partager la connaissance : Etat des forêts, expérimentation
  - Action 5 : Bois déperissant : mobiliser les bois et assurer une sylviculture durable
- **Défi 2 : Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits Bois au niveau régional ;**
  - Action 1 : Développement transversal des ETF
  - Action 2 : Valoriser le Bois déperissant
  - Action 3 : Développement de l'usage du bois dans la construction
- **Défi 3 : Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempête, ...) ;**
  - Action 1 : Anticiper et Planifier la gestion des risques
  - Action 2 : Sensibilisation des acteurs de la filière et du grand public
  - Action 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion des risques

## Annexe 2 : questions - réponses

Questions / commentaires	Réponse
<p>Il faut faire attention à ne pas trop sanctuariser la forêt pour préserver la biodiversité.</p>	<p>Il y a effectivement besoin de travailler avec les différents groupes concernés pour éviter les conflits d'intérêts, c'est un travail qui est aujourd'hui engagé au niveau de l'Etat.</p>
<p>Il y a de plus en plus de réglementations mises en place pour la préservation de la biodiversité, qui compliquent parfois le travail des opérateurs techniciens. Il faudra faire attention à leur articulation pour que cela reste économiquement viable.</p>	<p>La remarque a été prise en compte et remontée aux cellules concernées.</p>
<p>La biodiversité s'effondre et cela constitue donc c'est un véritable enjeu pour la sauvegarde de la forêt, elle-même permettant de préserver la biodiversité.</p>	<p>Un groupe de travail sur la biodiversité a été monté dans le cadre de la COP et celui-ci est en charge des problématiques liées à la biodiversité. Il travaille activement sur ces différents points.</p>
<p>Le principal levier d'adaptation des peuplements forestiers aux changements climatiques et de restauration du puits de carbone est le renouvellement forestier. L'AAP France 2030 est clôt depuis le 1er juin. Quelles perspectives pouvez-vous nous donner concernant le financement public du renouvellement forestier ?</p>	<p>Un dispositif pérenne est prévu à ce sujet sans encore de date de lancement. Les DDT (Direction départementale des Territoires) et DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) sont en charge de la déclinaison opérationnelle avec l'ADEME comme financeur.</p>
<p>Il y a un réel enjeu de prévenir et anticiper le dépérissement avec des aides financières.</p>	<p>La remarque est prise en compte et sera intégrée à la finalisation des travaux de la CRFB (Commission Régionale de la Forêt et du Bois).</p>

<p>Faut-il élargir au bois de crise afin d'intégrer les questions de détection/valorisation/stockage. Ces questions ressortent dans les projets potentiels de l'appel à projet Industrialisation Performante des Produits Bois (IPPB) et nous manquons de recul sur les différentes techniques.</p>	<p>Une étude existe aujourd'hui sur le besoin complémentaire sur les plateformes de stockage et les meilleures techniques d'aspersion. Elle est bien avancée. En parallèle, il y aura un zoom particulier sur ces bois particuliers dans l'action 2 du défi 2.</p>
<p>Il y a une difficulté à mettre sur le marché certains bois selon la provenance géographique : il y a besoin de préciser les marchés publics et de mettre en avant que les bois locaux soient mis en lumière dans les marchés publics pour éviter trop de restriction. Cela doit être fait au niveau national.</p>	<p>Cet aspect est difficile à intégrer directement dans les cahiers des charges des collectivités car il va contre les directives existantes. Cependant, il peut être possible de montrer le gain environnemental lié et donc de passer par les procédures de gain environnemental dans les marchés publics. Néanmoins, il restera tout de même une difficulté à préciser ce qui est considéré comme local.</p>
<p>Il faut faire attention que le débroussaillage pour éviter les incendies ne viennent pas interférer sur la biodiversité</p>	<p>Un travail sera mené pour que les forestiers soient sensibilisés et formés par la DDT (Direction départementale des Territoires) aux enjeux de préservation de la biodiversité lors de la mise en œuvre du plan incendie.</p>
<p>Quelles structures seront associées aux comités technique et scientifique ?</p>	<p>Pour le sujet des forêts cela sera la CRFB (Commission Régionale de la Forêt et du Bois). Pour les autres secteurs, un arbitrage est en en cours au niveau régional.</p>

## Annexe 3 : échanges sur la démarche de la COP régionale et la suite des travaux

- Question ouverte 1 : Quels autres défis ou actions seraient intéressants à traiter pour les prochaines COP annuelles ?
  - ➔ Les points identifiés sont :
    - Un besoin de plus d'éléments prospectifs sur le long terme (2100 au minimum) pour mieux prévoir la plantation des arbres selon les différents scénarios possibles
    - Il y a également besoin de plus d'informations chiffrées sur l'évolution de la filière. Un travail de consolidation et de partage des données prospectives à prévoir
  
- Question ouverte 2 : Avez-vous des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP ?
  - ➔ Les points identifiés sont :
    - Mieux articuler le calendrier de la COP avec le calendrier des filières / démarches déjà en cours dans la région pour éviter les redondances
    - Mieux articuler les travaux entre le secteur agriculture et forêts et industrie et produits bois pour mieux comprendre les liens entre les deux et travailler plus efficacement